



## retrait d'un titre de séjour à un algérien

Par **nes**, le **21/08/2009** à **12:55**

je suis étudiante avec un enfant de 3 mois marié en algérie il y a 2 ans mon mari est venu par regroupement familial depuis fevrier 2008 depuis le 11 juin 2009 il à obtenu sa carte de 10 ans et parti le 11 juin après midi il m'a abandonner alors que nous etions entretenus depuis un an et demi par mes parents il s'est foutu de moi je voudrais lui faire enlever son titre de séjour quoi qu'il m'en coute que cela soit un exemple pour tous ceux qui sont ou seront dans mon cas. j'espère que les lois française seront de mon côté ceci un SOS urgent je suis pas loin de la déprime merci

Par **etrangers sans droit**, le **21/08/2009** à **13:43**

bonjour

vous ne pouvez pas exiger de la france qu'elle retire sa carte ce que vous pouvez faire c'est demander le divorce pour faute (abandon du foyer, de ses obligations de père) et en même temps informer la préfecture de ce qui vous est arrivé. informer la caf aussi que vous êtes un parent isolé maintenant. sur ce site voir droit civil et familial pour en savoir plus sur le divorce, voir un avocat au vu de vos ressources vous aurez peut être droit à l'aide juridictionnelle qui payera les frais en partie ou en totalité; ne rester pas seule avec ce problème aller voir une assistante sociale pour faire valoir vos droits.

Par **linda75**, le **22/09/2009** à **23:39**

bonjour j etais dans ton cas ecoute fais une lettre a la prefecture de police moi j ai fais un courrier a la prefcture de police est ca marche tres bien il ses fais expluse de france la carte de 10 ans a etais retire

Par **maisa**, le **27/03/2011** à **01:05**

Bonjour,  
Comment as tu fait exactement - peux tu me donner plus de précision.  
Merci